

*L'an deux mil vingt, le 10 juillet à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de M. Yvon MELLET, Maire. Date de convocation du conseil municipal : 06/07/2020 .*

***Etaient présents :*** Y. MELLET, F. DROUIN, F. DAVID, P. ROUSSEL V. FECAMP, C. CORBIERE, A. LOUNEV, J. LAPAIX, J. GUIFFAUT, S. DUTEIL, M. DUCHENE, D. MELLET, S. MIGNOT.

***Etaient absents excusés :*** R. DENIEL (pouvoir à Yvon MELLET), V. MUSSARD.

*F. DAVID a été élue secrétaire*

N° 2020-07-01

-----  
**CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT  
VERS LA LABELLISATION EN ESPACE NATUREL SENSIBLE DU SITE  
"étangs et bois de la chapelle Saint Eustache"**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les démarches engagées avec le Conseil Départemental sur le site de Saint Eustache dans le cadre d'un projet de labellisation de ce dernier en espace naturel sensible. Une convention d'accompagnement vers cette labellisation nous est proposée par le Conseil Départemental dont les modalités nous ont été communiquées dans un document annexé à l'ordre du jour de ce conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve, à l'unanimité, la proposition de convention d'accompagnement vers la labellisation de l'espace naturel « étangs et bois de la chapelle Saint Eustache »,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

----- **MEME SÉANCE** -----

N° 2020-07-02

**ACQUISITION PARCELLE ZM 32**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la parcelle ZM 32 située sur le site de Saint Eustache est en vente dans le cadre de la succession de M. DELANOE Pierre. Cette parcelle est incluse dans le périmètre de labellisation d'un espace naturel sensible signée avec le département. Sa configuration est composée d'un verger et d'un plan d'eau, le tout sur une surface de 1 ha 28 a 90 ca. La négociation avec les héritiers s'est faite sur la base de 3 500 euros l'hectare (prix habituel sur ce secteur). Il est donc proposé au conseil municipal d'acquérir cette parcelle pour un montant de 4 512 € et de solliciter une subvention du conseil départemental dans le cadre de la labellisation de cet espace naturel sensible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide, à l'unanimité, d'acquérir la parcelle ZM 32 située sur le site de Saint Eustache pour un montant de 4 512 €.
- Sollicite une subvention du conseil départemental dans le cadre de la labellisation de cet espace naturel sensible.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2020-07-03

**CHANGEMENT DES PNEUS D'UN DES TRACTEURS**

Monsieur DENIEL, adjoint aux travaux informe le conseil municipal la nécessité de changer les pneus d'un des tracteurs de la commune. Trois entreprises ont été sollicitées pour réaliser un devis trois propositions sont les suivantes :

- PROFIL + : 3 524,70 € HAT (démontage et montage sur place)
- AMOUREAU PNEUS : 2 995,12 € HAT (pas de possibilité de réalisation sur place, obligation de déplacer le véhicule)
- CASTEL PNEUS : 3 320€ HT (démontage et montage sur place)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide à l'unanimité de retenir l'entreprise CASTEL PNEUS pour un montant de 3 320 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant

----- MEME SÉANCE -----

N° 2020-07-04

**ELECTIONS SENATORIALES – DESIGNATION DELEGUES ET SUPPLEANTS**

Le conseil municipal s'est réuni le 10 Juillet 2020 à 19 H.

Vu le décret N0 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère NOR : INTA2015957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

**Elections des délégués titulaires et suppléants**

Liste candidate :

- Liste DROUIN

A obtenu :

- Liste DROUIN : 14 voix,

La liste DROUIN est proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour.

Sont désignés Délégués Titulaires : DROUIN Florence, DENIEL Roger, DAVID Françoise,

Sont désignés suppléants : MELLET David, DUCHENE Maud, ROUSSEL Patrick.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2020-07-05

**EFFACEMENT DES RÉSEAUX « RUE CHESNAIS YRON – RUE DE SAINT MALO – CHEMIN DE L'ABBAYE »**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des effacements de réseaux restant à réaliser sur la commune. Il s'agit d'une partie de la rue de la Chesnais Yron, de la rue de Saint Malo, du chemin de l'Abbaye et d'une partie de la rue du Clos du Bois.

Une étude sommaire décrivant le projet et donnant une première estimation financière a été demandée au Syndicat Départemental d'Energie (SDE 35) dans le cadre d'une réalisation en deux tranches. Les modalités concernant le mobilier d'éclairage sera fait sur des équipements similaires déjà en place. .../...

.../...

L'estimation de l'opération pour la tranche 1 et de 97 495,20 € pour la partie réseau électrique dont 19 499,04 € TTC à la charge de la commune ; en ce qui concerne le réseau d'éclairage public, l'estimation est de 21 858,10 € dont 12 065,67 TTC € à la charge de la commune ; en ce qui concerne les infrastructures de télécommunications le montant est de 25 238.68 € TTC à la charge de la commune.

Le conseil municipal,

- Vu l'étude sommaire présentée ci-dessus et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- S'engage à réaliser les travaux d'effacement de réseaux cités ci-dessus (tranche 1),  
- demande au SDE de faire réaliser l'étude détaillée de ce secteur avec programmation des travaux en 2021.

---

**MEME SÉANCE**

---

N° 2020-07-06

**MISE EN PAGE DU BULLETIN MUNICIPAL**

Monsieur le maire présente au conseil municipal un devis concernant la mise en page du bulletin municipal. Le montant du devis établi par la société Christelle CORBIERE - Création et Secrétariat s'élève à 250.00 €. (Christelle CORBIERE est sortie de la salle de réunion pour le vote).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide, à l'unanimité, de retenir le devis de **Christelle CORBIERE** pour un montant de **250.00 €** pour la mise en page du bulletin municipal.

---